

Bordeaux, le 30 janvier 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2012

La préparation de la rentrée scolaire 2012 pour les écoles, collèges et lycées est entrée dans sa phase active avec d'une part les décisions concernant la carte des formations et des options et, d'autre part, la répartition des moyens délégués par le ministère.

Rectorat

La préparation de la rentrée 2012 s'inscrit dans le cadre d'un schéma d'emplois national :

Chargée de communication

- **premier degré** : l'académie de Bordeaux enregistrera la suppression de 203 emplois (moins 1,42 % de ses emplois contre moins 1,64 % au niveau national)
- **second degré** : 225 emplois d'enseignants (moins 1,26 % de ses emplois contre moins 1,4% au niveau national) et 5 emplois d'assistants de langue vivante

Contact :
Marion GALLIER

Téléphone
05.57.57.38.30

Télécopie
05.57.57.87.78

Courriel

chargcom@ac-bordeaux.fr

1 – Les moyens pour l'enseignement du 1^{er} degré

Les choix de l'académie sont fortement marqués par la volonté :

- ✓ de maintenir l'encadrement des élèves en classe au niveau actuel ;
- ✓ de conserver le potentiel de remplacement ;
- ✓ de porter une attention particulière aux élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, enfants du voyage, nouveaux arrivants) ;
- ✓ d'adapter les moyens de traitement de la très grande difficulté scolaire aux territoires où elle se concentre.

Le total de 203 suppressions comprend 65 emplois d'intervenants extérieurs en langue et 3 assistants de langue vivante. Ces deux mesures entérinent la situation actuelle de moindre recours à ces intervenants grâce à l'implication quasi généralisée d'enseignants titulaires maîtrisant une langue étrangère.

Ce sont en pratique 135 emplois de professeurs des écoles qui seront donc retirés.

Le Recteur a choisi de maintenir à la rentrée prochaine le taux actuel d'encadrement en classe. Pour atteindre cet objectif, compte tenu de la démographie scolaire, **il est nécessaire d'ouvrir 49 classes supplémentaires.** La répartition de ces 49 nouvelles classes dans l'académie s'effectuera en poursuivant le rééquilibrage du taux d'encadrement entre les départements tout en tenant compte de leurs contraintes respectives (ruralité, situation sociale).

Le tableau ci-dessous rend compte de ces évolutions :

	Effectif 2011 constaté	Taux d'encadrement en classe 2011 (nombre de professeurs pour 100 élèves)	Prévision Effectifs 2012	Taux d'encadrement en classe 2012 (nombre de professeurs pour 100 élèves)
Dordogne	32 073	4,46	31 671	4,46
Gironde	128 553	4,31	129 678	4,33
Landes	33 317	4,38	33 604	4,38
Lot-et- Garonne	26 597	4,48	26 627	4,47
Pyrénées - Atlantiques	45 366	4,76	45 278	4,73
Académie	265 906	4,43	266 858	4,43

La réforme de l'école primaire a institué l'aide personnalisée pour les élèves en difficulté, inscrite dans le service de tous les enseignants, à raison d'environ 2 heures hebdomadaires. Les écoles disposent en conséquence de moyens pour traiter les difficultés légères en continuité avec le travail de classe, sans nécessité d'un recours à des maîtres spécialisés extérieurs à l'école.

Il paraît donc possible de réduire les emplois destinés à des activités du même type qui se trouvent encore dans les RASED.

En revanche, nous devons renforcer l'efficacité de la prise en charge de la grande difficulté scolaire dont le traitement nécessite les compétences de personnels spécialisés.

Un plan académique spécifique sera mis en place dans les prochaines semaines avec l'aide des inspecteurs de l'éducation de l'éducation nationale en concertation avec les personnels concernés.

Tous les professeurs des écoles qui seraient personnellement concernés par ces mesures seront accompagnés par les inspecteurs de l'éducation nationale de leur circonscription.

De ces mesures résulte le schéma départemental suivant :

	Ouvertures et fermetures de classes (adaptation à la démographie scolaire du département)	Retraits d'emplois de professeurs hors de la classe	Total
Dordogne	- 17	- 25	- 42
Gironde	+ 71	- 91	- 20
Landes	+ 13	- 22	- 9
Lot-et- Garonne	0	- 18	- 18
Pyrénées- Atlantiques	- 18	- 28	- 46
Académie	+ 49	- 184	- 135

Pour le 2^e degré, **les mesures envisagées doivent permettre :**

- de préserver l'offre d'enseignement en collèges et en lycées généraux et technologiques en progression d'effectifs ;
- de maintenir les dotations dans l'éducation prioritaire ;
- de maintenir le remplacement par des réductions mesurées ;
- d'accompagner les réformes des lycées ;
- de développer les moyens en faveur des jeunes en difficulté (ouvertures de classes relais) ou handicapés (ouvertures d'ULIS) ;
- de maintenir l'offre d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Les moyens seront maintenus en collège et en lycée général et technologique qui connaîtront une hausse d'effectifs (+ 2 159 élèves).

La dotation de remplacement de l'académie, dont le volume sera cependant de 591 postes, sera réduite de 30 emplois.

L'académie de Bordeaux comptera à la rentrée prochaine environ 2 000 élèves de moins en lycée professionnel.

Cette situation correspond à un double afflux cette année en terminale de baccalauréat professionnel :

- ✓ d'une part d'élèves qui ont suivi un cursus en 4 ans (ancien système de formation)
- ✓ d'autre part d'élèves qui ont suivi un cursus en 3ans (réforme de la voie professionnelle).

Il est donc possible de retirer 195 emplois en lycée professionnel. **Cela s'effectuera sans dégrader l'encadrement des élèves : il y a cette année 2,32 heures d'enseignement par élève en lycée professionnel, il y en aura autant l'année prochaine.**

Un accompagnement personnalisé des professeurs qui seraient victimes d'une mesure de carte scolaire consécutive à ces retraits d'emplois est d'ores et déjà prévu.

Cette baisse conjoncturelle des effectifs ne signifie en aucun cas un affaiblissement de la voie professionnelle dans l'académie de Bordeaux : à la rentrée 2012, 6 826 élèves sont attendus en seconde professionnelle ; ils étaient 6 744 à la rentrée 2011.

L'évolution des emplois par département est la suivante :

- Dordogne : - 23
- Gironde : - 93
- Landes : - 23
- Lot-et-Garonne : - 17
- Pyrénées-Atlantiques : - 39